

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 10 septembre 2024 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Lots 6 560 443 à 6 560 463 rue Henri-Morin

Objet de la demande de dérogation mineure 2024-0043:

La demande de dérogation mineure 2024-0043 visant à :

- Réduire la marge avant minimale de 7.6 mètres à 6.6 mètres;
- Permettre une largeur des allées d'accès de 6.2 mètres, sans respecter le minimum de 3.1 mètres de largeur de part et d'autre de la ligne mitoyenne des terrains;
- Permettre une distance de 0 mètre plutôt que 1 mètre tel que prescrit à la réglementation actuelle entre l'aire de stationnement et toute ligne de terrain latérale ainsi que le déplacement ou le retrait de certaines bandes d'isolement;
- Permettre l'aménagement d'un stationnement de plus de 10 cases sans bordures continues de béton, de bois ou d'asphalte d'une hauteur/largeur minimale de 15.5 cm;

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

Donné à Sainte-Julienne, ce jeudi 22 août 2024.

Nathalie Girard
Directrice générale et greffière-trésorière